

Nouvelles pour les employeurs

Production électronique

Pour obtenir de l'information concernant la production de votre déclaration de renseignements sur support magnétique ou par Internet, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/internetT4 ou www.arc.gc.ca/magnetique.

Listes d'envois électroniques

Nous pouvons vous communiquer, dès qu'ils surviennent, les changements concernant les retenues sur la paie et la production électronique pour les entreprises. Visitez www.arc.gc.ca/listes pour vous inscrire gratuitement à une ou plusieurs de ces listes d'envois électroniques.

Déclaration du revenu de pêche sur un feuillet T4

À compter de janvier 2007, (année d'imposition 2006) les revenus de pêche devront être déclarés sur un feuillet T4, car nous ne produisons et n'accepterons plus les feuillets T4F ou les formulaires T4F *Sommaire*.

Production de la déclaration de renseignements T4

Pour obtenir de l'information sur la façon de remplir et produire les feuillets et sommaires T4, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/feuillets ou consultez le guide *Comment établir le feuillet T4 et le formulaire Sommaire* (RC4120) que vous pouvez obtenir à www.arc.gc.ca/formulaires ou en composant le 1 800 959-3376.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

À compter du 1^{er} janvier 2006, les prestations parentales, de maternité et d'adoption pour les résidents du Québec seront administrées par la province du Québec. Le RQAP remplacera les prestations semblables que les résidents du Québec reçoivent présentement sous la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Pour plus d'information, visitez le site Web de Revenu Québec à www.rqap.gouv.qc.ca.

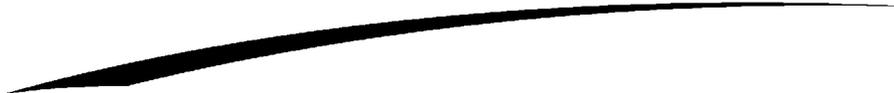


Pour vous servir encore mieux!
More Ways to Serve You!



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency



Nouvelles pour les déclarants par voie électronique

Production par Internet

Les déclarations originales et modifiées des T4, T4A, T4A NR, T4RIF et T4RSP peuvent être produites en utilisant le programme Transfert de fichier par Internet (XML). Pour obtenir plus d'information, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/internetT4.

Chiffrez votre soumission sur support magnétique

Le format chiffré n'est pas requis, mais si vous êtes inquiets que l'information puisse être interceptée avant qu'elle ne soit reçue par l'ARC, nous offrons WINZIP 9.0 comme option de chiffrement. Pour obtenir plus d'information, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/magnetique ou communiquez avec l'Unité de traitement sur média électronique au 1 800 665-5164.

Évitez les délais de traitements

Veillez vous assurer d'inscrire sur le formulaire *Transmission sur supports magnétiques* (T619) l'adresse de courriel d'une personne-ressource technique que l'on pourra contacter s'il y a un problème de traitement.

Votre transmission doit être conforme aux spécifications de notre langage de balisage extensible (XML). Les déclarations produites dans un autre format ne seront pas acceptées et seront considérées comme non produites. Vous devez vérifier votre soumission à l'aide d'un analyseur de validation pour vous assurer que la déclaration soit valide pour que l'on puisse la traiter. Vous pouvez trouver des logiciels d'analyseur de validation en vérifiant sur Internet.



Pour vous servir encore mieux!
More Ways to Serve You!



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency